

TG n°2 (Autres centres étrangers 2017)

Rédigez le développement avec au moins 2 §AEI en veillant à utiliser / citer au moins une fois chaque document et en ajoutant des connaissances (notions et mécanismes) de cours.

Ce sujet comporte un document.

Vous présenterez les conséquences des différents modes de scrutin sur la compétition politique en démocratie.

DOCUMENT 1

Les débats autour des modes de scrutin s'expliquent souvent par la difficulté de concilier plusieurs buts et par des contingences¹ politiques. Pour les proportionnalistes², un système électoral doit donner une image fidèle de la situation politique et du corps électoral ; pour les majoritaires³, il vise à désigner une majorité d'élus capable de gouverner. Au-delà de la répartition des sièges, le choix du mode de scrutin correspond à une conception de la vie politique, qu'il influence forcément.

Les scrutins proportionnels conduisent souvent à un dysfonctionnement du système politique ; ils favorisent le multipartisme et donnent un rôle important aux petits partis [...], souvent partenaires indispensables des majorités (cas de la IV^{ème} République en France ou de l'Italie). Le scrutin majoritaire à un tour favorise, lui, les alternances, mais entre seulement deux partis (au Royaume-Uni, par exemple). Le scrutin majoritaire à deux tours, celui de la V^{ème} République, a la souplesse de l'alternance et incite plus de partis à conclure des alliances pour le second tour.

Les scrutins proportionnels rendent difficile l'émergence d'une majorité stable et cohérente, faisant primer une logique de coopération des partis (les partis se partagent le pouvoir comme les sièges). À l'inverse, les scrutins majoritaires conduisent le plus souvent à l'apparition de majorités stables, fondées sur un affrontement avec l'opposition.

Source : www.viepublique.fr

1 : contexte politique.

2 : partisans du scrutin proportionnel.

3 : partisans du scrutin majoritaire.

DOCUMENT 2

Résultats des élections législatives en France, 2012

	% des voix (au 1 ^{er} tour)	% des sièges (à l'issue des deux tours)	Écart (arrondis)
Parti communiste et Front de gauche	6,9	1,7	-5
Parti socialiste, radicaux et écologistes	39,8	57,4	+17
Mouvement démocrate (MODEM)	1,8	0,4	-1
Union pour un mouvement populaire (UMP), Nouveau centre et Divers droite	34,8	39,7	+5
Front national et extrême droite	13,7	0,5	-13

Source : Droit constitutionnel et institutions politiques, Olivier DUHAMEL et Guillaume TUSSEAU, 2013.

Barème

	Non – plutôt non / 0 à 0,25	Un peu - pas assez / 0,5 à 1	Plutôt oui - Oui / 1,25 à 2
Maîtrise de la définition de mode de scrutin			
Maîtrise de la définition de scrutin proportionnel			
Maîtrise de la définition de scrutin majoritaire			
Au moins 2 §			
§AEI : Affirmation pertinente			
§AEI : Explication pertinente			
§AEI : Illustration pertinente			
Document 1 utilisé			
Document 2 utilisé			
Le sujet est compris			
Total			/ 20

Notions : Modes de scrutin, compétition politique.

Définitions : Le **mode de scrutin** permet le passage du décompte des voix à la désignation des élus (MS majoritaire / proportionnel, uninominal / de liste, à un tour / à deux tours). La **compétition politique** désigne la façon électorale de désigner les élus parmi les candidats.

Mécanismes :

- Le mode de scrutin majoritaire favorise l'émergence d'une majorité de gouvernement au prix d'un décalage entre les suffrages exprimés et les sièges attribués à chaque parti politique.
- Le mode de scrutin proportionnel respecte l'adéquation des sièges aux suffrages (représentativité), mais au prix d'une éventuelle instabilité gouvernementale.
- Le mode de scrutin proportionnel favorise la multiplication des partis, accroît l'offre politique et renforce leur rôle.
- Le mode de scrutin majoritaire limite le nombre de partis, diminue l'offre et les contraint à des alliances.

Réponse possible :

I) Le mode de scrutin **proportionnel...** :

- §1 ... transforme fidèlement les suffrages exprimés en sièges.
- §2 ... permet plus facilement à toutes les demandes politiques, même très minoritaires, de trouver une offre, ce qui favorise la représentation démocratique.
- §3 ... mais il rend difficile l'émergence d'une majorité stable, du fait de la pluralité de partis (éparpillement des voix), ce qui peut conduire à un blocage de l'action gouvernementale.

Ex. les élections présidentielles française et américaine, élections législatives françaises

II) Le mode de scrutin **majoritaire** a les conséquences inverses :

- §4 La fidélité de la représentation aux suffrages est moindre.
- §5 Les courants minoritaires peinent à être représentés.
- §6 Mais l'émergence d'une majorité de gouvernement et donc l'efficacité de l'action politique sont favorisées

ex. l'élection des députés européens, élection municipale française > 1000 hab.